

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 7 Avril 2025

L'an 2025, le 7 Avril à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 31 Mars 2025, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 10 Absents : 0 Excusé : 0
<u>Nom des membres ayant participé au vote</u> : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT – MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – M.ZIMMERLIN
<u>Secrétaire de séance : MA.HUMBERT</u>

17-25 bis

Annule et remplace la délibération 17-25 transmise précédemment
Vote des taux d'imposition 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et aux vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année **2025**

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.70%

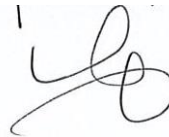
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 22.20%

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : **19.73%**

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Le Maire,



Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Fait le 7 Avril 2025

Le Maire
Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 14 04 2025
Affiché en Mairie le 14 04 2025